# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

#### MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 709

présenté par Mme Branget, M. Cosyns, M. Martin-Lalande, M. Taugourdeau, M. Courtial et M. Raison

## ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« et la réalisation de plusieurs éco-quartiers »

les mots:

« , la réalisation de plusieurs éco-quartiers et la plantation d'arbres et de végétaux pérennes ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article 7 pour introduire expressément dans les programmes de rénovation du patrimoine existant un volet paysager incluant notamment la plantation d'arbres et de végétaux pérennes.